

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Andreas Wüthrich "L'agriculture durable à l'exemple donné par le canton"

#### **Rappel**

*L'agriculture suisse est très malmenée ces temps-ci. Ses produits sont confrontés à une concurrence impitoyable de produits à bas prix venant de l'étranger. De plus en plus de critiques surgissent à propos de l'emploi de substances de synthèse pour la production traditionnelle agricole. L'industrialisation de l'agriculture à l'instar de celle p.ex. en Amérique du Nord ne correspond plus à l'image que se font nos concitoyens et consommateurs. Les grands transformateurs et les grands distributeurs semblent décidés à faire pression sur l'agriculture afin d'optimiser encore leurs profits. Plus de 1'000 domaines agricoles ferment chaque année en Suisse et ce depuis plusieurs décennies. Il est temps de mettre un frein à cette hémorragie.*

*Malgré ce tableau sombre, il se trouve encore de nombreux jeunes qui suivent la formation agricole et qui sont motivés à relever le défi. La continuité de l'intérêt des jeunes pour la formation agricole dépend de la perspective concernant la durabilité et de la viabilité que peut leur offrir l'école. Est-ce vraiment l'optimisation des paiements directs qu'il faut leur enseigner en premier ? Non, il faut leur montrer par l'exemple pratique l'avantage du travail bien fait, de pouvoir offrir aux consommateurs attentifs le produit qu'ils espèrent obtenir et qu'ils veulent bien payer à son juste prix. La part de ces consommateurs conscients de la situation précaire de l'agriculture, soucieux d'avoir une alimentation saine et de soutenir une agriculture en accord avec la nature, est en constante augmentation.*

*Seulement 5 à 8% des élèves des écoles d'agriculture choisissent actuellement le cursus de culture biologique. Ce faible pourcentage est probablement proportionnel au manque d'engagement pratique du Canton dans le domaine de l'agriculture biologique. Ils sont probablement souvent démotivés par leurs aînés qui ont été formés selon les principes valables à leur époque, et ils n'ont que trop peu d'exemples pratiques leur permettant d'adopter de modes plus durables de gestion d'une ferme. Actuellement, l'agriculture bio est appliquée à Grange Verney sur une petite partie de la surface du domaine agricole. Or, en Suisse, l'agriculture bio, depuis ses débuts, a été fondée sur la soumission totale d'un domaine à ses règles propres. Le bio parcellaire n'est donc pas autorisé chez nous, ce qui renforce considérablement sa crédibilité.*

*Après l'énumération des faits ci-dessus, je me permets d'adresser les questions suivantes au Conseil d'Etat :*

- 1. Quelles sont les mesures mise en œuvre par le Conseil d'Etat pour affranchir l'agriculture vaudoise des pesticides et des engrais de synthèse ?*
- 2. Quels sont les soutiens envisagés par le Conseil d'Etat au développement de domaines entièrement dédiés à la formation dans l'agriculture biologique ?*
- 3. Quels sont les soutiens envisagés par le Conseil d'Etat en vue de favoriser la proximité et la*

*diversité dans la production agricole, la transformation artisanale et la vente locale ?*

*4. Quelles sont les moyens financiers que le Conseil d'Etat entend mettre à disposition pour soutenir les mesures proposées ci-dessus ?*

*Souhaite développer.*

*(Signé) Andreas Wüthrich*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

### **Introduction**

La présente interpellation porte sur la situation du marché agricole suisse au regard notamment de la pression exercée par les produits provenant de l'étranger. L'interpellateur met également l'accent sur la problématique de l'utilisation des produits phytosanitaires de même que sur le fait qu'il conviendrait de rendre l'agriculture biologique plus attractive. Selon lui, en développer la formation serait un bon moyen de mettre l'accent sur les nombreuses qualités des produits suisses.

### **Réponses aux questions de l'interpellateur**

*1. Quelles sont les mesures mise en œuvre par le Conseil d'Etat pour affranchir l'agriculture vaudoise des pesticides et des engrais de synthèse ?*

Le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire du Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI), met en œuvre diverses mesures afin d'inciter les exploitants à diminuer l'usage de pesticides et d'engrais. Le règlement sur l'agroécologie prévoit notamment l'octroi d'une aide individuelle à la reconversion et à la perte de cultures à l'exploitant qui inscrit son exploitation en culture biologique. De même, une aide peut être versée pour le renouvellement des vergers de pommiers notamment par l'introduction de variétés résistantes aux organismes nuisibles.

En matière de conseils, l'Etat propose aux exploitants différentes solutions biologiques selon l'évolution des maladies et des ravageurs sur le terrain par le biais de bulletins périodiques. De même, des projets particuliers innovants, telles les démarches de production de lait à partir d'herbage (projet Progrès herbe), sont soutenus par l'Etat.

En complément aux aides fédérales, le Département de l'économie et du sport (DECS) appuie, par l'octroi d'aides individuelles, la conservation des surfaces agricoles d'une qualité biologique particulière et la mise en réseau des surfaces de compensation écologique.

Concernant l'approfondissement et la proposition de solutions biologiques sur des sujets spécifiques en agriculture et viticulture biologiques, techniques innovantes de l'agroforesterie, biodiversité fonctionnelle et permaculture, une convention a été signée avec l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL). Le maintien et l'amélioration de la fertilité et de la biodiversité du sol y sont également abordés. Cette convention permet la réalisation de courts films pédagogiques sur une agriculture vaudoise optimisant la production de lait avec peu ou pas de concentrés, donc avec moins d'intrants. Ces films seront à la disposition des producteurs sur internet dans le courant de l'année 2017.

De plus, l'Etat de Vaud a conclu une convention avec Bio Vaud qui porte sur le développement de nouvelles filières (amidonnier notamment) et sur la connaissance des cultures biologiques présentes sur sol vaudois via la foire agricole romande et d'autres sites ou marchés faisant la promotion de l'agriculture biologique vaudoise.

En matière de subventionnement à titre d'améliorations foncières, le canton soutient l'investissement opéré dans les ateliers bovins et porcins, y compris en zone de plaine, afin de permettre une mise en valeur des céréales fourragères et des cultures protéagineuses dans le canton, avec comme sous-produit de la fumure organique.

Pour le reste, le canton soutient le réseau Agrométéo.ch, un outil d'aide à la décision en matière de lutte phytosanitaire, par la mise en place et l'entretien de plusieurs stations météorologiques

connectées sur le territoire cantonal. L'analyse des données livrées à Agroscope débouche sur la mise à disposition d'informations permettant une meilleure gestion de la lutte phytosanitaire intégrée ou biologique, engendrant potentiellement la réduction de produits phytosanitaires.

Enfin et parallèlement au plan d'action phytosanitaire fédéral, le canton de Vaud planche actuellement sur un projet de plan d'action à son niveau, lequel prendra en considération les spécificités vaudoises et la volonté de certains exploitants agricoles d'adopter des pratiques innovantes.

## ***2. Quels sont les soutiens envisagés par le Conseil d'Etat au développement de domaines entièrement dédiés à la formation dans l'agriculture biologique ?***

En matière de formation et de vulgarisation, la loi sur l'agriculture vaudoise prévoit un soutien indirect à l'agriculture biologique au moyen d'une aide financière versée aux prestataires de mesures de formation et de vulgarisation, tel ProConseil, filiale de Prométerre, l'Union Fruitière Lémanique et l'Office Technique Maraîcher. La présentation de divers traitements biologiques est par ailleurs intégrée au programme de protection des plantes enseigné à Agrilogie.

De plus, Agrilogie collabore étroitement avec les écoles d'agriculture des cantons de Fribourg, Neuchâtel, Jura et Jura Bernois afin qu'une classe romande au CFC d'agriculteur avec orientation en agriculture biologique soit ouverte chaque année.

Du point de vue de la recherche, l'Etat de Vaud participe au réseau national de sélection des variétés de blé aux côtés de Swissgranum et d'Agroscope dans le but de sélectionner des variétés plus résistantes aux maladies.

À Marcelin, un verger biologique de démonstration présentant une collection de variétés de pommiers résistants à la tavelure de même que celles de cépages moins sensibles voir résistants au mildiou et ou à l'oïdium a été mis en place. Sur le même site, un Biodiverger fait l'objet de visites régulières par des élèves et des producteurs voulant valoriser les circuits courts de distribution (vente à la ferme, paniers, autocueillette, etc.). Pour le surplus, le Perma-jardin pédagogique répond à une forte demande de renseignements sur le maraîchage biologique et la permaculture de même que sur les possibilités de son intégration dans un système de production agricole rentable en petites et moyennes structures. Il permet d'approvisionner, entre autres, le réfectoire du site de Marcelin en produits respectant les conditions de la production biologique.

Sur le domaine pédagogique de Grange-Verney, une surface de six hectares en culture biologique sera mise en place dès cet automne en guise de plate-forme de démonstration à des fins pédagogiques et de vulgarisation. Son exploitation sera pilotée par un groupe de travail représentant les différentes organisations actives en matière de cultures biologiques présentes dans le canton.

De plus, l'étude de la mise en place d'une formation alpestre avec orientation biologique est actuellement en cours. En parallèle et en collaboration avec AGRIDEA et les vulgarisateurs (ProConseil, Union fruitière lémanique, Office technique maraîcher, FiBL), des conseils sont dispensés via les fiches techniques.

Enfin et sous la responsabilité d'Agrilogie, une formation biologique spécifique est proposée via la patente viticole biologique. Parallèlement, une aide financière est allouée à l'Union Fruitière Lémanique dans le cadre de la dispense de cours blocs en arboriculture biologique.

## ***3. Quels sont les soutiens envisagés par le Conseil d'Etat en vue de favoriser la proximité et la diversité dans la production agricole, la transformation artisanale et la vente locale ?***

L'Etat de Vaud soutient la foire agricole romande ainsi que diverses manifestations et marchés biologiques par le biais de la convention Bio Vaud.

De plus, Agrilogie a mis sur pied une patente cantonale en élaboration de produits fermiers, qui vise à augmenter la plus-value des produits des exploitations agricoles, sauvegarder et redéployer des produits alimentaires traditionnels, répondre à un besoin du marché et donner aux jeunes agriculteurs

et aux jeunes paysannes des outils pour s'assurer un avenir sur leurs exploitations.

Parallèlement et en collaboration avec l'antenne romande du FiBL, le SAVI a développé une offre de cours en agriculture biologique sur le Perma-jardin et le biodiverger, comprenant une conférence annuelle tout public de même que des cours pour les professionnels.

Il convient également de relever que, par le biais de projets d'investissements (projets de développement régional agricole - PDRA), l'Etat s'investit de manière importante en soutenant l'investissement dans des structures individuelles et collectives telles que les fromageries ou caves viticoles.

Enfin, le DECS a financièrement contribué à la mise en place d'un essai qui a pour but de démontrer scientifiquement les grandes qualités de la viande porcine valdo-fribourgeoise lorsque les porcs sont exclusivement nourris avec des produits locaux. L'objectif est d'obtenir une AOP pour le jambon de la Borne et le Boutefas.

#### ***4. Quelles sont les moyens financiers que le Conseil d'Etat entend mettre à disposition pour soutenir les mesures proposées ci-dessus ?***

Une somme annuelle globale de 360'000 fr. en moyenne a été versée dans le cadre du soutien à la reconversion en culture biologique ces trois dernières années (primes à l'hectare versées les deux premières années de la reconversion).

La mise en place de variétés de pommiers tige ou basse tige résistantes ou peu sensibles aux maladies nécessitant donc moins d'interventions phytosanitaires est soutenue par le règlement sur l'agroécologie. Ces montants s'élèvent potentiellement à 2'000 fr. par hectare pour les pommiers basses tiges et à 2'300 fr. par hectare pour les pommiers tige.

Pour encourager les techniques de l'agriculture biologique, un montant de 65'000 fr. est octroyé à Bio Vaud par voie conventionnelle. Dans le cadre de la délégation des tâches de vulgarisation à Prométerre, un montant de 130'000 fr. est exclusivement alloué à l'agriculture biologique pour le conseil et l'accompagnement des reconversions. Quant au FiBL, il bénéficie d'une somme annuelle de 80'000 fr. et d'un montant de 216'000 fr. renforçant les activités en matière de techniques innovantes pour la protection des ressources en accompagnement des programmes de la Confédération pour la protection des ressources naturelles dès 2017. De même, les subventions versées au moyen des conventions conclues avec l'Office technique maraîcher et l'Union fruitière lémanique sont partiellement affectées à la culture biologique.

#### **Conclusion**

Comme exposé ci-dessus, l'Etat de Vaud met déjà en œuvre diverses mesures pour favoriser la culture biologique et la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires de même que le contact direct entre l'exploitant et le consommateur.

Pour le surplus, l'Etat considère qu'un domaine pédagogique doit représenter l'ensemble de l'agriculture d'un canton, sans pour autant mettre l'accent sur une manière de cultiver en particulier, c'est pourquoi il considère comme inopportune la conversion de tout le domaine en culture biologique.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 14 juin 2017.

Le président :

*P.-Y. Maillard*

Le chancelier :

*V. Grandjean*